

# COMMUNE DES BELLEVILLE

Commune déléguée de Villarlurin  
Département de la Savoie

## PLAN LOCAL D'URBANISME 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables



## DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil  
municipal en date du 17 décembre 2018

# Sommaire

Le projet communal.....	2
Orientation n°1 : Maintenir la croissance démographique observée ces dernières années, grâce à des opérations organisées d'urbanisation dans l'enveloppe déjà bâtie .....	3
Orientation n°2 : Développer et diversifier les activités économiques .....	4
Orientation n°3 : Prévoir les aménagements et équipements nécessaires à la population.....	5
Orientation n°4 : Donner la possibilité d'installer des activités agricoles ou « para agricoles » .....	6
Orientation n°5 : Préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager de Villarlurin .....	7
Cartographie du PADD.....	8

## LE PROJET COMMUNAL

Dans la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2014 la commune a défini les objectifs de développement et aménagement qui sont les suivants :

- Etablir un nouveau document d'urbanisme pour gérer le domaine communal dans la mesure où le POS deviendra caduc.
- Prendre en compte les problématiques liées à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux et perspectives des lois Grenelles I et II.
- Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune en évitant notamment l'urbanisation de manière linéaire et diffuse.
- Permettre une évolution mesurée et contrôlée de la population.
- Prendre en compte le dossier des risques naturels et technologiques majeurs sur la commune afin d'assurer la protection des personnes et des biens.
- Assurer le périmètre des activités agricoles et protéger les espaces naturels.
- Favoriser le développement de l'activité artisanale.
- Réfléchir à l'amélioration de la circulation et du stationnement sur la commune et favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés.
- Permettre l'extension du cimetière.
- Favoriser le maintien et la rénovation des chalets dans les montagnettes.

Cette délibération trouve la traduction dans les orientations suivantes définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Orientation n°1 : Maintenir la croissance démographique observée ces dernières années, grâce à des opérations organisées d'urbanisation dans l'enveloppe déjà bâtie.
- Orientation n°2 : Développer et diversifier les activités économiques
- Orientation n°3 : Prévoir les aménagements et équipements nécessaires à la population
- Orientation n°4 : Donner la possibilité d'installer des activités agricoles ou « para-agricoles »
- Orientation n°5 : Préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager de Villarlurin

**ORIENTATION N°1 : MAINTENIR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE  
OBSERVEE CES DERNIERES ANNEES, GRACE A DES OPERATIONS  
ORGANISEES D'URBANISATION DANS L'ENVELOPPE DEJA BATIE**Constat

- 331 habitants au recensement de 2014, en augmentation par rapport aux estimations INSEE de 2011 (294 habitants).
- Moins de 5 logements vacants dans le parc privé.
- Environ 20 constructions pouvant être réhabilitées moyennant d'importants travaux.
- Lotissement de 13 lots à la Chavonnerie réalisé en 2008 et dans lequel il reste 2 lots.
- 3 à 5 logements locatifs sociaux prévus au Programme Local de l'Habitat.
- 8 logements communaux loués à des loyers modérés.
  
- 2,21 ha consommés entre 2004 et 2014 pour la production de 19 logements, soit une moyenne de 8,6 logements à l'hectare.
- 3,69 ha disponibles à destination d'habitat dans le POS.

Eléments de projet

- Donner la possibilité de créer environ 20 à 25 logements neufs d'ici une dizaine d'années, pour permettre l'accueil d'environ 39 à 50 habitants (croissance de 1,1 à 1,4%/an).
- Parvenir à une densité moyenne de 17 logements /ha dans les opérations organisées par les OAP.
  
- Proposer un potentiel de 3 ha à l'urbanisation, essentiellement dans l'enveloppe déjà bâtie, dont environ 2 ha sous forme organisée.
  
- Organiser l'urbanisation du secteur de Chardin / Plan Parché dont une partie appartient à la commune.
  
- Organiser l'urbanisation de La Verdettaz, facilement accessible.
  
- Encourager et participer à la mise en œuvre d'actions pour la réhabilitation du bâti ancien à l'échelle intercommunale (Communauté de Communes Cœur de Tarentaise en 2015).
  
- Etudier l'opportunité de conventionner les logements communaux pour répondre aux objectifs du PLH.

<b>ORIENTATION N°2 : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITES ECONOMIQUES</b>
--

Constat

- 5 entreprises dont 4 liées au bâtiment et travaux publics ; un petit commerce artisanal en centre village.
- Tourisme : 1 prestataire avec 4 chambres d'hôtes.
- Loisirs : base de rafting le long du Doron de Bozel.

Eléments de projet

- Aménager les zones de l'Île Ferlay et du Pont de la Rageat pour accueillir des activités économiques artisanales, dans les limites imposées par l'étude des risques naturels. Les Communaux de Chanteilloux pourront accueillir du stockage de matériaux.
- Donner la possibilité de reconvertir le site de l'ancienne usine d'incinération, dans la limite de l'étude des risques naturels.
- Conserver le site de Vers le Rocher, en aval du village, à destination économique, dans la limite des risques naturels.
- Identifier spécifiquement la base de rafting à destination de loisirs.

**ORIENTATION N°3 : PREVOIR LES AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS  
NECESSAIRES A LA POPULATION**Constat

- Un manque de stationnements et des circulations parfois difficiles sur l'ensemble du village.
- Un cimetière avec des capacités d'accueil limitées.
- Une situation à la croisée des vallées, d'où une commune très parcourue par les actifs des stations, notamment.

Eléments de projet

- Améliorer les conditions de stationnement dans le centre du village.
- Sécuriser les déplacements piétons dans le centre du village.
- Sécuriser les arrêts de bus.
- Créer des espaces publics conviviaux pour les habitants de Villarlurin, par l'aménagement de la place du village.
- Prévoir l'extension du cimetière.
- Créer des stationnements pour le covoiturage, nécessaires aux habitants de Villarlurin, mais aussi de la vallée, le long de la RD 915, en fonction des opportunités foncières.
- Conserver les espaces destinés aux loisirs, plus particulièrement au Chef-lieu.
- Mettre en place les conditions pour assurer la desserte numérique de tous les habitants (fourreau lors des travaux de génie civil).
- Réseaux d'énergie : des extensions ou renforcements seront réalisés par la commune en fonction des projets de développement et aménagement.

<b>ORIENTATION N°4 : DONNER LA POSSIBILITE D'INSTALLER DES ACTIVITES AGRICOLES OU « PARA AGRICOLES »</b>
--

Constat

- Aucune exploitation agricole avec siège sur la commune.
- Des terrains en voie d'enfrichement, notamment en aval du village et dans les montagnettes.

Eléments de projet

- Proposer un secteur d'implantation possible de bâtiment d'élevage à La Piat Derrière, en aval du village. (site pouvant évoluer selon opportunité foncière, en fonction des enjeux agricoles, environnementaux, des équipements, notamment).
- Conserver une possibilité d'implanter une activité agricole de loisirs (ex. centre équestre) au lieu-dit Vers le Rocher, dans les limites imposées par l'étude des risques naturels.

**ORIENTATION N°5 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER DE VILLARLURIN**Constat

- Une ZNIEFF de type 1 (Bois Champion à l'extrême est de la commune) et deux zones humides en amont des zones urbanisées.
- Trois corridors écologiques définis par le SCOT.
- Des milieux naturels encore préservés.
- Des espaces agricoles en cours d'enfrichement en aval du village et sur les montagnettes.
- Un patrimoine bâti intéressant dans les montagnettes.
- Des jardins potagers nombreux, essentiellement à l'aval du village ; ils participent à la diversité paysagère, à la production de denrées alimentaires et au lien social.

Eléments de projet

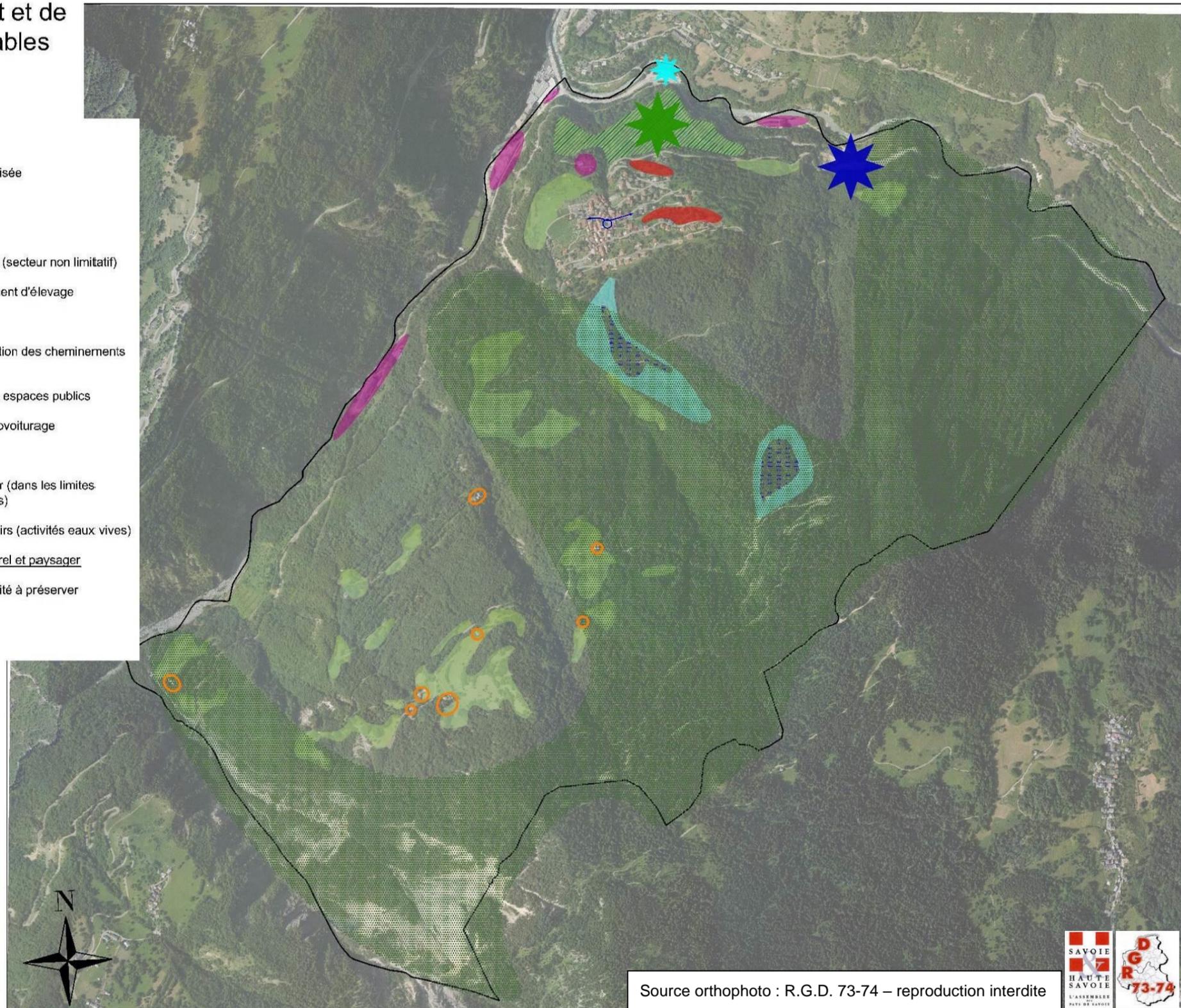
- Identifier spécifiquement les corridors et la trame bleue sur le plan de zonage, pour mieux les préserver.
- Préserver le nord-ouest du village de toute urbanisation, pour conserver les jardins potagers et les espaces agricoles mécanisables.
- Donner la possibilité d'installer une ou des activité(s) agricole(s) ou para agricoles, pour assurer un certain entretien des espaces encore ouverts.
- Etudier l'opportunité de mettre en place des actions particulières pour encourager le défrichement, afin de rendre de nouveaux espaces à l'agriculture et ouvrir le paysage.
- Donner des possibilités d'évolution au patrimoine bâti des montagnettes, dans le cadre de la loi montagne.
- Identifier spécifiquement les jardins potagers situés en périphérie du village, pour mieux les préserver.

CARTOGRAPHIE DU PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Villarlurin

- Habitat et urbanisme
-  Secteur préférentiel d'urbanisation organisée
- Agriculture
-  Terres agricoles préservées
-  Terres agricoles pouvant être défrichées (secteur non limitatif)
-  Secteur potentiel d'installation d'un bâtiment d'élevage
- Déplacements
-  Amélioration des circulations et sécurisation des cheminements doux
-  Aménagement de stationnements et des espaces publics
-  Aire de stationnement possible pour le covoiturage
- Activités économiques
-  Site économique à conforter ou maintenir (dans les limites imposées par l'étude des risques naturels)
-  Secteur destiné particulièrement aux loisirs (activités eaux vives)
- Préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager
-  Zones humides et espace de fonctionnalité à préserver
-  Corridor écologique à préserver
-  Patrimoine bâti des montagnettes



Source orthophoto : R.G.D. 73-74 – reproduction interdite